



HAL
open science

Jules Durand, une voix qui refuse de se taire

John Barzman

► **To cite this version:**

John Barzman. Jules Durand, une voix qui refuse de se taire. Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 2019, Que fait l'ONU?, 142. hal-02263342

HAL Id: hal-02263342

<https://hal.science/hal-02263342v1>

Submitted on 4 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique

142 | 2019 :

Que fait l'ONU ? Droit d'inventaire

MÉTIERS

Aux sources de l'histoire

Jules Durand, une voix qui refuse de se taire

JOHN BARZMAN

p. 145-166

Abstract

Syndicaliste victime d'une machination patronale, innocent condamné à mort par la justice, héros d'une campagne de solidarité internationale, tel est le Jules Durand qu'on connaît le mieux. Mais l'homme fut aussi un personnage de la chanson, du théâtre, du roman, du cinéma, symbole du combat émancipateur, tour à tour honoré et presque oublié. Cet article rappelle les principales étapes de sa vie et des mémoires auxquelles elle a donné naissance, et soulève quelques questions posées par la promotion de sa cause aujourd'hui¹.

Index terms

Mots-clés : Jules Durand, syndicat, dockers, procès, condamnation, solidarité, mémoire, AJD

Keywords : Jules Durand, syndicat, dockers, procès, condamnation, solidarité, mémoire, AJD

Geographical index : Le Havre, France

Chronological index : XXe siècle

Schlagwortindex : Jules Durand, syndicat, dockers, procès, condamnation, solidarité, mémoire, AJD

Palabras claves : Jules Durand, syndicat, dockers, procès, condamnation, solidarité, mémoire, AJD

Full text



Vie et combats de Jules Durand (1880-1926)

- 1 La connaissance scientifique de la vie de Jules Durand est restée limitée jusqu'à la maturation d'un fort courant d'histoire sociale en France. On se souciait peu de démêler les images théâtrales de la réalité historique. Aujourd'hui, les choses ont avancé et le meilleur résumé de ce que l'on sait de façon sûre se trouve dans : Jules Durand, *Lettres de prison*, paru en 2018².
- 2 Jules Durand naît le 6 septembre 1880 au Havre, d'un père travailleur du port et d'une mère issue de la campagne cauchoise. Il fréquente l'école jusqu'à 13 ou 14 ans, puis devient apprenti sellier-bourrelier. En 1900, à 20 ans, il trouve un emploi dans la Compagnie des docks et entrepôts du Havre (CDEH), immense entreprise employant selon ses besoins entre 600 et 1 000 ouvriers permanents ou journaliers de différents métiers. Il se marie, puis déménage dans le quartier portuaire.
- 3 La société havraise est alors en pleine effervescence, avec création de syndicats et de nombreuses grèves, souvent victorieuses. L'Union des syndicats ouvriers du Havre et de la région (USOHR) s'est installée dans une Maison du peuple privée, dotée d'une Brasserie du peuple, d'une Imprimerie coopérative, d'un Théâtre du peuple. Combatifs, mais pas encore totalement organisés, les ouvriers du port ont obtenu la journée de huit heures dès 1900, dix-neuf ans avant la loi adoptée au niveau national. Le jeune militant peut rencontrer des groupements radicaux-socialistes, socialistes, coopérateurs, libertaires, espérantistes, néomalthusiens, laïques, du Sou du Soldat, une section de la Ligue des droits de l'homme, des croisades de ménagères contre la vie chère. Tout cela converge chaque année dans la fête des travailleurs. De 1900 à 1911, le cortège du 1er mai s'agrandit et s'impose comme le lieu de rassemblement du mouvement social tout entier³.
- 4 Jules Durand vit et travaille au cœur de ce monde en ébullition. En 1902, il adhère au Syndicat des magasiniers, une des composantes du futur Syndicat général des dockers, et en devient le trésorier, geste qui contraste avec l'attitude de son père qui ne s'est pas syndiqué dans son métier. Information fragmentaire, les archives disent qu'en 1904 il est arrêté pour ébriété sur la voie publique. Plus tard, on apprend qu'il soutient une ligue ouvrière antialcoolique et qu'il donne des conférences contre l'alcoolisme⁴. En 1908, il est licencié par la CDEH à la suite d'une grève et devient charbonnier. Dans ce milieu très précaire, qui n'a engendré un syndicat que très brièvement, il est chef d'équipe.
- 5 Son nouveau travail le place, sans qu'il en soit forcément pleinement conscient, au cœur du lieu où se mène à l'échelle planétaire une guerre entre un prolétariat de plus en plus nombreux et revendicatif et les géants du capitalisme de l'époque, celui du transport et de la manutention du charbon⁵. Les principaux armateurs, confrontés à des grèves de charbonniers dans de nombreux ports du monde et au développement de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF, fondée à Londres en 1896), ont créé une association, l'International Shipping Federation (ISF), à laquelle participe le Comité central des armateurs de France. Elle conseille à ses affiliés nationaux de se prémunir contre ces grèves par la commande de nouvelles machines, le recours aux briseurs de grève extérieurs à la profession et l'appel sans retenue à l'intervention policière.
- 6 Au Havre, la Chambre syndicale des négociants importateurs de charbon est dominée par la prestigieuse Compagnie générale transatlantique (Transat) dont le président, Jules Charles-Roux, s'est fait une réputation au niveau national comme patron de combat. Le directeur de l'agence Transat du Havre, Stanislas Ducrot, a souscrit dans le passé à des accords qui prévoyaient de n'utiliser les machines (grues à bennes crapaud) que si un afflux soudain de commandes ne pouvait être satisfait par les charbonniers habituels. Néanmoins, sa compagnie achète alors à la Société Caillard un nouvel engin élévateur monté sur ponton, le Tancarville. Celui-ci doit être livré en 1910. De plus, la fraction la plus dure du patronat peut compter sur l'aide d'un syndicat « jaune » dans la mouvance de Pierre Biétry, qui revendique quelques centaines de membres au Havre.

7 En cet été 1910, une vague de grèves dans d'autres métiers du port et de la ville convainc les charbonniers qu'ils peuvent obtenir des concessions. Le climat social est également tendu dans d'autres secteurs, comme les transports ferroviaires où, un peu plus tard, les cheminots lancent une grève durement réprimée par le gouvernement et les compagnies. En juillet 1910, les charbonniers décident de refonder leur syndicat. Ils adoptent des statuts conformes au programme syndicaliste révolutionnaire de la CGT, élisent Jules Durand secrétaire et adoptent un cahier de revendications. Ils réclament des augmentations de salaire, la suppression du fourneau économique, jugé indigne, et des douches sur les quais. Quand leurs délégués rencontrent les patrons, ceux-ci répondent qu'il n'est pas question de négocier. La Transat décide de mettre en route le Tancarville, ce qui conduit ses ouvriers à arrêter le travail pour discuter de l'attitude à adopter. Puis elle convainc les autres patrons de proclamer un lock-out et demander à la police de garder l'accès aux chantiers. Une grève dure et massive commence (d'après la police, 580 sur 600 travailleurs habituels). Les charbonniers organisent des quêtes et des assemblées générales quasi journalières. La presse, la municipalité, la police les dénoncent en termes violents, tandis que les employeurs recrutent des ouvriers extérieurs à la profession (les « jaunes » ou « renards »). Le conflit se durcit pendant plus de trois semaines jusqu'au 9 septembre.

8 Comme dans la plupart des grèves, les frictions sont nombreuses entre grévistes et « jaunes » autour des chantiers, des quais et des rues habitées par les familles de charbonniers. Le 9 septembre au soir, un dirigeant jaune, Louis Dongé, décide de sortir armé d'un pistolet caché et de prendre à partie les grévistes qu'il rencontre. Une bagarre éclate au bar du Quai d'Orléans, au terme de laquelle il reçoit des coups de poing et de pied, et s'effondre. Il meurt dans la nuit. Immédiatement informé, Stanislas Ducrot, le directeur de la Transat, décide d'accuser Jules Durand d'avoir fait voter la mort de Dongé dans une assemblée de grévistes. La machination se met en place. Aidé de son contremaître, Delarue, il recrute parmi ses employés des témoins qui jureront avoir assisté à ce vote. Il demande au juge d'instruction Vernis de venir les écouter au local de la Transat et de faire arrêter, en plus des personnes prises par la police sur les lieux de l'incident ou aux alentours, suspectées d'avoir porté les coups mortels, le bureau du syndicat, c'est-à-dire Jules Durand, secrétaire, Gaston et Henri Boyer, trésoriers. Vernis accepte le récit de Ducrot et des témoins qu'il lui présente. Louis Gensoul, le procureur général de Rouen, qui transmet son avis au garde des Sceaux dès le 11 septembre, soutient cette version⁶. L'avocat choisi pour défendre Durand, René Coty, est peu actif dans la contestation des témoins à charge et la présentation de témoins à décharge⁷. Le témoignage du commissaire de police Henry, qui affirme que ses informateurs, présents à toutes les réunions syndicales, n'ont signalé aucun vote ressemblant de près ou de loin à ce que décrivent les témoins à charge, n'est pas pris en compte.

9 L'USOHR, dirigée par Cornille Geeroms, défend d'abord les accusés comme elle avait défendu d'autres victimes de la répression patronale. Mais quand le verdict tombe le 25 novembre 1910, « coupable de complicité morale d'assassinat sans circonstances atténuantes et condamnation à la guillotine », la mobilisation passe à un niveau supérieur. Jules Durand, incrédule, est pris d'une crise nerveuse et emmené avec les moyens de contrainte appliqués aux condamnés à la peine capitale. Un pourvoi en cassation et un recours en grâce sont déposés. L'USOHR appelle à une grève générale, le comité de défense de Jules Durand est créé. Leur action est relayée d'abord par la CGT nationale, par des grèves des ouvriers dockers dans de très nombreux ports du monde, puis par une bonne partie de la Ligue des droits de l'homme, qui se divise, par les journaux ouvriers et démocratiques, par des députés comme Jean Jaurès (Parti socialiste unifié) ou Paul Meunier (Parti radical) et des intellectuels de renom. La campagne française est relayée par l'Internationale socialiste basée à Bruxelles et par l'ITF basée à Hambourg. Des articles sont publiés, des motions votées, des rassemblements et parfois des grèves organisés dans presque toutes les villes de France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Suisse, en Allemagne, aux États-Unis et en Australie. En Espagne, l'affaire est au cœur du débat sur les limites de la république bourgeoise. On diffuse une chanson *Sauvons Durand*, composée par un coiffeur syndiqué. Pendant ce temps, Jules Durand, auquel son avocat René Coty rend peu visite, est soumis au dur régime des condamnés à mort.

- 10 Enfin, le 31 décembre 1910, le président Fallières commue la peine en sept ans de réclusion criminelle. Entre temps, Paul Meunier a lancé une contre-enquête et obtenu que des faux témoins se rétractent. Quand il rend visite au condamné le 24 janvier 1911, celui-ci semble entrevoir l'immensité de la coalition à laquelle il s'est heurté et donne des signes de découragement. Ses partisans en France et dans le monde redoublent d'efforts et le 15 février il est libéré et ramené au Havre par sa famille et ses soutiens. Le 16, le ministre de la Justice saisit la Cour de cassation d'une demande de révision du procès de novembre 1910. Mais cette saisie s'enlise et un nouvel argument apparaît : l'état mental de Jules Durand empêche qu'il participe à un nouveau procès.
- 11 En effet, de retour au Havre où il est accueilli triomphalement, le syndicaliste se montre incapable de parler longuement. Affaibli par quatre mois d'enfermement, le traumatisme de l'injustice, la dureté des conditions de détention, l'absurdité de la commutation de sa peine et la découverte au moins partielle de la conjuration dont il a été victime, son comportement devient irrationnel, parfois violent, et son père finit par demander son internement. Il est d'abord hospitalisé au Havre, puis à l'asile de Quatre-Mares, près de Rouen. Le 7 avril, la Cour de cassation ordonne une contre-enquête qui révèle la machination de la Transat. Celle-ci décide alors d'affirmer que Durand était dément au moment de la grève, donc qu'il n'était pas responsable de ses actes et non susceptible d'être jugé, ce qui pourrait arrêter la procédure de révision. La chambre criminelle donne suffisamment de crédit à cette nouvelle version de la Transat pour demander une expertise psychiatrique. Durand est transféré à l'hôpital Sainte-Anne à Paris le 16 septembre 1911 pour être observé par les docteurs Vallon, Dupré et Magnan, qui se contentent de livrer un diagnostic pour le moins flou et contradictoire avant de le renvoyer en avril à l'asile de Quatre-Mares⁸. Le 9 août 1912, la Cour de cassation annule le jugement du 25 novembre 1910, mais ne prévoit pas de nouveau procès, car elle considère l'accusé comme dément, ce qui entraîne, dans le cadre de la loi existante, l'impossibilité de comparaître.
- 12 La solidarité avec Durand continue de se manifester par des collectes pour lui et sa famille, par la désapprobation et l'incrédulité face aux accusations de démence. Le Syndicat général des ouvriers du port, en cours d'unification, et le mouvement socialiste continuent d'œuvrer pour lui, tandis que les élus radicaux (Léon Meyer) et républicains de gauche (Jules Siegfried) du Havre se joignent à la protestation. Pendant la guerre et l'Union sacrée, Jules Siegfried initie un projet de loi *ad hoc* qui permet de juger un aliéné dans une affaire de révision. Il est adopté par le Parlement le 19 juillet 1917 et la Cour de Cassation se réunit enfin le 15 juin 1918 pour reconnaître l'innocence de Durand. Mais elle ne lui accorde que de modestes dommages et intérêts, non indexés, en cette période d'inflation intense. Aucune instance de justice ne poursuit les faux témoins et les auteurs de la machination ni n'engage la révision du procès de l'autre innocent condamné dans la même affaire, Charles Onésiphore Lefrançois, qui purge alors sa peine au bagne, en Guyane. Personne ne conteste non plus le chef d'accusation de ceux qui ont porté des coups, Mathien (qui s'est suicidé en détention) et Couillandre, dont la faute, en toute logique, aurait dû être requalifiée, d'exécution d'un ordre criminel en coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, éventuellement dans un geste de légitime défense.
- 13 Malgré de nouveaux meetings en sa faveur et pour la libération de Lefrançois, l'état de santé de Jules Durand ne s'améliore guère. Il passe au régime des indigents à l'asile de Quatre-Mares et y meurt le 26 février 1926. Son corps est ramené au Havre, où un impressionnant cortège le conduit au cimetière Sainte-Marie. Son co-accusé, Charles Lefrançois, enfin libéré et revenu de Guyane, ouvre la marche. La Ville du Havre, dirigée par une coalition de gauche emmenée par Léon Meyer, prend en charge les frais du défilé.
- 14 La recherche scientifique a permis d'asseoir sur ces faits incontestables la revendication d'une véritable réhabilitation publique.

Éclipses et résurgence des mémoires



15 En 2012, ceux qui s'intéressaient à Jules Durand se sont interrogés sur les raisons du peu de notoriété de l'homme courageux dont ils voulaient faire connaître le parcours. N'était-il pas la seule personne que la République française avait condamnée à mort du fait de son activité syndicale ? Pourquoi n'avait-il pas reçu autant d'hommages que l'autre innocent condamné au début de la Troisième République, Alfred Dreyfus ? Comment expliquer que si peu de personnes connaissent son nom, et encore moins son histoire ? Ces questions appellent une véritable réflexion sur les chemins et les éclipses du souvenir de ce moment si éclairant de la vie de la nation, entendue au sens de collectivité formée par l'expérience commune.

16 Commençons par faire l'état des lieux vers 2011. Qui portait alors la mémoire du syndicaliste ? Ses descendants, assez peu nombreux à Paris et au Havre, modestes, restaient marqués par son histoire tourmentée mais disposaient de peu de moyens. Le Syndicat des dockers du Havre, héritier par fusion de celui des charbonniers, était le principal vecteur des hommages périodiques, notamment le fleurissement de sa tombe chaque année, le jour anniversaire de sa mort⁹. L'Union locale (UL) CGT du Havre s'associait à ses activités. La section havraise de la Ligue des droits de l'homme avait consacré un chapitre à Durand dans sa brochure de 1998, pour le centième anniversaire de sa propre fondation. Des historiens et anthropologues en avaient parlé¹⁰. Chez les militants des associations, du PCF, du PS, de l'extrême gauche, les plus au fait de l'histoire ouvrière de la région du Havre, on connaissait le nom de Durand, souvent pour avoir lu ou vu la pièce d'Armand Salacrou sortie en 1960, ou le téléfilm qui en avait été tiré en 1974 par Jean-Paul Carrère, et plus récemment parce que la pièce avait été présentée à plusieurs reprises au Havre. Au-delà du port normand, seuls quelques spécialistes de l'histoire sociale contemporaine de la France et quelques vieux militants de l'histoire syndicale étaient au courant¹¹. Même au Havre, en dehors des milieux cités, la question « Savez-vous qui est Jules Durand ? » entraînait le plus souvent des airs embarrassés et quelques réponses « Oui, c'est le nom d'un boulevard ».

17 Comment en était-on arrivé là ? La question renvoie au mode d'émergence et à la typologie des héros et héroïnes de la lutte sociale ou, plus généralement, des grands moments de l'histoire¹². Assez souvent, une première période dans la constitution de la mémoire d'une figure célèbre correspond à sa notoriété alors qu'elle est encore en vie. Posons quelques pistes sur la célébrité de Jules Durand après sa condamnation et surtout après l'annonce de son déséquilibre mental. La campagne internationale avait fait de lui un personnage aussi connu que Joe Hill, ou Sacco et Vanzetti quelques années plus tard. Des brochures et articles de presse, la chanson *Sauvons Durand*, un film muet réalisé par une coopérative libertaire en 1911, *Le Vieux docker*, permettaient de l'évoquer. Ceux qui l'avaient défendu avaient intérêt à ce qu'il ne soit pas oublié, car son parcours était riche de leçons sur la démocratie, la justice et la lutte des classes. Néanmoins, il semble qu'entre 1912 et 1918, année de la reconnaissance de son innocence, on ait moins parlé de lui qu'on aurait pu l'espérer : c'est une hypothèse à vérifier par des recherches. Mais on peut d'ores et déjà signaler des facteurs défavorables à la continuité de sa cause. En 1914, Jean Jaurès, un de ses plus fervents défenseurs, est assassiné. La guerre éclate et l'attention est détournée vers le carnage. Hippolyte Hanriot, rédacteur du *Progrès*, hebdomadaire socialiste du Havre, qui l'avait beaucoup défendu, meurt en 1915. La réhabilitation judiciaire circonspecte de Durand en juin 1918 se produit alors que les combats et la censure durent encore. Paul Meunier, son défenseur, a entrepris dès 1914 de défendre les droits des soldats, ce qui lui a valu d'innombrables dénonciations avant d'être emprisonné en novembre 1919, au moment où il aurait pu coordonner le rappel de la situation dramatique de Durand¹³. Il y a certes des meetings pour Durand et Lefrançois au Havre, où l'on retrouve toujours Gustave Descheerder, le peintre en bâtiment, président du Comité de défense de Jules Durand, et le Syndicat des dockers. Mais l'Union des syndicats devient l'objet de vives luttes d'influence entre radicaux, libertaires, socialistes et communistes, qui ne seront surmontées qu'en de rares occasions, comme l'enterrement de Durand en 1926. Tout ceci tend à montrer que le mouvement pour Durand a perdu de sa dynamique même avant sa mort.

18 Des personnalités connues du mouvement ouvrier ou démocratique, victimes d'une condamnation injuste, ont continué à être honorées et entendues pendant leur

emprisonnement ou après leur libération, même si leur activité s'est considérablement réduite. Cela s'est-il fait aussi fréquemment pour les militants « broyés par l'injustice au point d'en devenir fous » ? Le combat de Durand pour ses frères et sœurs prolétaires, les procédures injustes, l'utilité de la mobilisation citoyenne pour le faire libérer demeuraient dignes d'être portés vers un large public. Même interné, Durand n'a jamais dénoncé ses camarades et la cause qu'il avait défendue. On peut penser que son état dégradé, sa démence, si c'est de cela qu'il s'agissait, ne devraient pas effacer ses contributions au progrès social avant la maladie. Mais à l'époque, la prise en compte de l'humanité du militant devenu aliéné était peut-être plus difficile pour le grand public. Un grand chantier de recherche et de réflexion devrait se prolonger autour de cette question¹⁴.

19 Voyons les principales dates qui témoignent en même temps de la persistance et de l'étroitesse des mémoires de Durand après sa mort. En 1931, la mairie du Havre, sous l'impulsion de Léon Meyer, politicien radical qui cultivait ses liens avec le mouvement syndical docker, devenu une force incontournable après la grève de 1928, décide de faire ériger une stèle sur la tombe de Jules Durand au cimetière Sainte-Marie. Cinq ans plus tard, les diverses fédérations des ports et docks s'unifient au sein de la CGT, elle-même réunifiée, et placent à leur tête Jean Le Gall, dirigeant du syndicat autonome des dockers havrais. La Fédération nationale des ports et docks décide en 1936 d'imprimer un timbre commémoratif à Jules Durand, pour le dixième anniversaire de sa mort. De 1936 à 1956, nous avons peu d'éléments. Ce qui avait été une concurrence assez banale entre courants de pensée politiques et syndicaux devient plus douloureux avec l'émergence du PCF comme principal parti de la gauche et du monde ouvrier, revendiquant tour à tour l'héritage des avancées du mouvement ouvrier tout entier avant sa propre apparition en 1920 et sa spécificité doctrinale et organisationnelle face à d'autres courants. Justement en 1956, René Cance, instituteur et député communiste, accède au poste de maire du Havre, à la tête d'une liste d'union de la gauche. Pour le vingtième anniversaire de la mort du docker bien-aimé, il décide de renommer boulevard Jules-Durand la plus grande partie de l'ancien boulevard Sadi-Carnot. La mesure est saluée en ces termes par le secrétaire de l'Union locale, Louis Jochem, dirigeant docker non communiste : « Jules Durand est un symbole dans la lutte de la classe ouvrière pour défendre son droit à la vie ».

20 En 1960 également, Jules Durand revient sur la scène nationale avec la pièce du dramaturge réputé Armand Salacrou intitulée *Boulevard Durand*, en référence à la dénomination municipale de 1956. La pièce est remarquée. La revue *La Nouvelle Critique*, entre autres, en rend compte. L'année suivante, Madeleine Rebérioux, historienne de renom, consacre trois pages à l'action de Jaurès dans l'affaire dans le *Bulletin des études jaurésiennes*, petite revue à diffusion nationale¹⁵. En 1970, le journaliste et romancier Alain Scoff publie un résumé de l'affaire sous le titre « Un nommé Durand ». En 1974, la diffusion d'un téléfilm de Jean-Paul Carrère, intitulé *Boulevard Durand* (comme la pièce), contribue à la connaissance large de Durand dans le climat des grèves et mouvements sociaux qui ont suivi 1968. La même année, Jean Maitron intègre une notice de l'historien Henri Dubief dans son *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. En 1982, une sculpture en tiges d'acier de Gaston Watkin, représentant Jules Durand, est érigée à la Maison des associations de la Manufacture des tabacs à Nantes. Les villes de Lillebonne et d'Asnières, peut-être d'autres, donnent son nom à une rue.

21 C'est dans ce contexte que des anarchistes du Havre fondent un groupe libertaire Jules-Durand. Puis en 1978, à l'occasion de la rénovation du Cercle Franklin, devenu Maison des syndicats du Havre, l'UL-CGT place un grand portrait de Jules Durand au fond du hall d'entrée. Le syndicat des dockers du Havre continue ses activités de mémoire. La pièce de Salacrou est jouée plusieurs fois dans la région havraise devant un public assez nombreux. Jusque vers 2010, les hommages ne débordent pas ces cadres, somme toute assez restreints. Parmi les facteurs affectant la mémoire, il faut noter aussi la courbe variable, mais assez descendante, du taux national de syndicalisation et des grèves après les années 2000, ainsi que le caractère assez traditionnel des hommages.

- 22 On peut donc dire qu'avant 2010, la mémoire de Jules Durand a été perpétuée par la corporation des dockers et des cercles peu étendus. À quelques occasions (la pièce de Salacrou, le livre de Scoff, le téléfilm), elle a brièvement touché un public plus large. Le silence le plus étonnant est celui des spécialistes de l'histoire de la justice, car l'affaire Durand est sans doute le plus grave dévoiement de l'institution judiciaire au cours du vingtième siècle. À première vue, les juristes devraient s'empressement d'étudier et d'enseigner les mécanismes qui ont permis une telle injustice, afin qu'elle ne se reproduise pas. D'autres facteurs ont dû refroidir leur empressement, parmi lesquels la volonté de renforcer le caractère irrévocable des décisions de la justice.
- 23 La même remarque s'applique aux autres institutions de la République. Pourquoi n'ont-elles pas cherché à faire de cette histoire un des récits par lesquels on forme la jeunesse et on conforte l'engagement citoyen, en l'inscrivant dans les hommages périodiques, les noms de rues, les monuments, en l'illustrant dans les musées, les places publiques, en l'évoquant dans les programmes scolaires ? Signalons simplement quelques hypothèses qui ne sont pour l'instant que des pistes. Nous avons déjà évoqué la difficulté de célébrer « un fou ». Ajoutons la tendance du mouvement ouvrier et de la gauche, se conformant à une conduite plus large, d'honorer plutôt les grands dirigeants (Jules Guesde, Léon Jouhaux) que les militants de la base, les Parisiens que les provinciaux, les martyrs tombés au combat (Eugène Varlin, Jean Moulin) que ceux qui sont morts en asile ou dans leur foyer. C'est précisément contre cette tendance que Jean Maitron et son équipe, comme l'a rappelé l'historienne Michelle Perrot, ont voulu créer le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, pour non seulement étudier, mais aussi honorer les dizaines de milliers de militants et militantes des mouvements sociaux, quelle que soit leur tendance ou leur poste¹⁶.

L'action des Amis de Jules Durand (AJD) et des autres (2012 à 2019)

- 24 C'est dans ce contexte d'oubli presque général de la figure de Jules Durand qu'un regain d'intérêt est né en dehors des cercles habituels. Dans le domaine de la recherche, à l'université et autour d'elle, les études sur les dockers et sur la ville du Havre avaient conduit quelques-uns à redécouvrir le secrétaire des charbonniers et l'importance de l'affaire en son temps. La section havraise de la LDH avait ranimé son souvenir à l'occasion de son propre centenaire. Le roman de Philippe Huet, *Les Quais de la colère*, publié en 2005, connaissait un certain succès. Le Syndicat des dockers du Havre, tout en poursuivant son œuvre de longue haleine, s'est saisi de l'opportunité de mieux faire connaître Jules Durand et ses traditions au-delà de ses propres rangs. Enfin, le foisonnement des initiatives de mémoire (Résistance, Révolution française, Shoah, esclavage, Grande Guerre) et leur inscription dans le patrimoine ont peut-être aussi conduit à des interrogations sur l'éventail des objets jugés dignes de commémoration.
- 25 Tout cela a contribué à ce qu'une association soit fondée en août 2012. Ses statuts accordent une importance quasi égale à la reconstitution exacte des faits qu'à la dissémination de l'information : « L'association "Les amis de Jules Durand" entend rassembler toutes les connaissances relatives à cette affaire (historiques, médicales, judiciaires...) et soutenir toutes les initiatives visant à réhabiliter la mémoire de cet homme » (Article 2 : Objet)¹⁷. Cette association a bénéficié de la participation et du soutien du Syndicat des dockers. Elle a réussi à rassembler des bonnes volontés et à toucher des milieux assez divers. Voici un échantillon de ses activités¹⁸...
- 26 Avec le soutien de l'université du Havre, trois « Journées Jules Durand » ont été organisées¹⁹. En 2013, un premier colloque a cherché à faire le point sur ce qui était connu et confirmé par la recherche concernant Durand et sa mémoire. Édouard Philippe, alors maire du Havre, a prononcé un des discours d'ouverture. En 2015, la deuxième journée a étudié « La situation sociale dans les ports au début du XX^e siècle » et présenté le nouvel ouvrage collectif *Jules Durand : un crime social et judiciaire*. Enfin, la troisième en 2016, plus internationale, s'est construite autour de la thématique « Réseaux et solidarité internationale face à la répression dans les ports et en mer », et



a présenté le film de Ken Loach, *Les Dockers de Liverpool*, avec un message du réalisateur et un commentaire de la documentariste Auberi Edler, en présence de Mike Carver, secrétaire du syndicat des dockers de Liverpool de 1995, qui apparaît dans le film, et du secrétaire actuel, John Lynch. Ces trois événements ont rassemblé des milieux très divers : chercheurs français et étrangers, enseignants, artistes, travailleurs de la culture, étudiants, citoyens, dockers, syndicalistes, militants associatifs, personnes intéressées, autour d'exposés de recherche aussi bien que d'interventions citoyennes, entrecoupés de moments culturels ou festifs, d'expositions et de pauses collations. Conçus comme des recherches-actions, ils ont permis à l'association de faire des démarches crédibles auprès d'associations plus larges et d'institutions territoriales, éducative ou culturelles.

27 *Jules Durand : un crime social et judiciaire*, publié en 2015, avait pour ambition de fournir au public un livre accessible et agréable, tout en respectant les critères universitaires de recherche scientifique (regroupement des experts les plus pointus sur le sujet, exploration de sources primaires, confrontation des perspectives, débats publics, références vérifiables par des notes)²⁰. En effet, les livres sur Durand publiés jusqu'alors étaient soit des œuvres de création, soit des essais de journalistes ou de militants, qui ne pouvaient avoir la même portée. Les mêmes critères de scientificité ont été respectés dans le deuxième livre soutenu par l'association, *Jules Durand, Lettres de prison, septembre 1910-février 1911*, ouvrage préparé par Christiane Marzelier et Jean-Pierre Castelain.

28 Pour toucher un public différent et plus divers, les AJD ont créé avec le soutien de la Ville du Havre une exposition itinérante de 33 panneaux²¹. Intitulée « Vie et combats de Jules Durand, docker charbonnier, 1880-1926 », elle a été présentée d'abord dans la chapelle désacralisée du cimetière Sainte-Marie du Havre, de juin à octobre 2016, culminant avec une visite guidée des lieux de mémoire « Sur les pas de Jules Durand » lors des Journées européennes du patrimoine. Ce premier succès a permis d'autres présentations : dans la revue culturelle du Havre *2017 & Plus*, au lycée Jean-Prévoist de Montivilliers en 2017 et 2018, à la Semaine en culture ouvrière de Gonfreville-l'Orcher en janvier 2018, au musée du Prieuré d'Harfleur en avril et mai 2018, au lycée François 1er du Havre en janvier 2019, au Bistr'aux Livres, espace de rencontres culturelles péri-urbain de Beuzeville-la-Grenier, et au musée de l'Histoire vivante à Montreuil (mai-juillet 2019).

29 L'association a cherché à inscrire Jules Durand dans les lieux de vie. Ainsi, le plus grand amphithéâtre de l'université du Havre a été nommé Amphi Jules-Durand, le jour anniversaire de sa condamnation, le 25 novembre 2015. La salle des syndicats du tribunal du Havre a pris son nom. Des plaques ont été apposées ou renouvelées à Saint-Étienne-du-Rouvray et au quai de Saône au Havre. Les hommages les plus significatifs ont été l'inauguration d'un square Jules-Durand à Paris, le 22 juin 2017, et celle de sa statue réalisée par le sculpteur Hervé Delamare, au quai Colbert au Havre, pour le centième anniversaire de sa réhabilitation judiciaire, le 15 juin 2018.

30 Ces activités ont permis d'évoquer Jules Durand dans la presse quotidienne, les informations télévisées, ou par des émissions de radio à l'occasion des colloques, de la publication des livres, des présentations de l'exposition et des hommages. Le site internet des AJD, consacré à la fois à la recherche sur Durand et à sa mémoire, ainsi qu'aux comptes rendus de ses activités, a attiré près de 41 000 visites entre septembre 2013 et mai 2019. Il recense de façon plus détaillée de nombreux événements où Jules Durand est évoqué.

31 Enfin, l'effervescence autour de ces activités a suscité une vague d'autres réalisations auxquelles les AJD ont été parfois associés ou invités. La compagnie rouennaise Les Mots à Dire a créé un spectacle théâtralisé, *Un certain Jules Durand*, très didactique, qu'elle a présenté le 15 juin 2018 au Magic Mirrors au Havre, le 9 décembre 2018 au Lucernaire à Paris et le 18 mai 2019 au musée de l'Histoire vivante à Montreuil. De même, le groupe musical Adèle Chignon a remis en musique la chanson *Sauvons Durand* et l'a présentée à plusieurs occasions, notamment au Foyer des dockers. L'IHS-CGT 76 a conçu une évocation de Jules Durand autour du livre d'Edwy Plenel, *Voyages en terre d'espoir*. Plusieurs livres sont parus²². Enfin, un documentaire, *Mémoires d'un condamné*, a été réalisé par Sylvestre Meinzer. L'Association française pour l'histoire de

la justice a organisé deux journées, l'une à Rouen sur « Punir et réparer, de Jeanne d'Arc à nos jours », où l'affaire Durand a été évoquée (2016), l'autre à Paris, à la Cour de cassation, intitulée « Centenaire de la réhabilitation de Jules Durand » (2018)²³. Des orateurs des AJD ont aussi été invités à la fête de *l'Humanité* à La Courneuve et Rouen, et à celle de *Lutte ouvrière* à Presles en 2016, ainsi qu'à des débats organisés par la Ligue des droits de l'homme, la CGT ou d'autres associations dans plusieurs villes. Très présent dans beaucoup de ces activités et dans ses propres initiatives, le Syndicat des ouvriers dockers du port du Havre a été un facteur décisif dans ce renouveau.

32 Les réalisations des AJD et celles des autres collectifs et individus impliqués sont à la mesure de leurs moyens. Mais elles montrent qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin vers l'inclusion de Jules Durand dans les mémoires nationales, pour peu que sa cause soit reprise plus largement.

Questions soulevées selon les publics et pour les historiens

33 Dans une revue qui veut encourager la réflexion sur les modes de domination et le rôle des savoirs historiques, cet aperçu de la vie de Jules Durand et de sa mémoire appelle quelques remarques. En effet, l'action de ses adeptes s'est souvent trouvée à la jonction de pratiques militantes larges, syndicales, pédagogiques, politiques ou culturelles et d'activités scientifiques d'inspiration citoyenne. Il est intéressant pour les citoyens et chercheurs engagés de mieux comprendre quelques-unes des zones de questionnement qui sont apparues. Nous saisissons l'opportunité offerte par les *Cahiers d'histoire* avec cet article pour faire le point sur au moins trois de ces domaines.

Sur les dominés

34 Décrire le parcours de Jules Durand, c'est pénétrer dans la culture ouvrière des années 1900. Le public découvre une société inégale, divisée en classes, dans laquelle le patronat dispose de moyens écrasants, face auxquels les prolétaires ne peuvent se défendre que par l'union, avec l'appui de quelques humanistes éclairés extérieurs à leur classe. Le but premier de celui ou celle qui décrit n'est pas de proposer une interprétation globale de cet antagonisme, mais de parler de Durand. Néanmoins, il ou elle apporte des éléments, qui s'ajouteront peut-être à d'autres, pour modifier le regard du public sur la société.

35 Au cœur de l'affaire Durand se trouve l'organisation des travailleurs. Il faut nécessairement évoquer les difficultés de l'unité, l'existence de briseurs de grève, d'informateurs, de la police et des médias, qui se concentraient à l'époque essentiellement sur la presse quotidienne. Par exemple, pour corriger les calomnies diffusées sur l'arrêt de travail par le quotidien *Le Havre-Éclair*, renseigné uniquement par le syndicat patronal, le secrétaire du syndicat ouvrier n'a d'autre recours que d'écrire une lettre à la rédaction et demander qu'elle soit publiée.

36 La grève des charbonniers de 1910 illustre un mode d'organisation des travailleurs qui a existé à différentes époques dans de nombreux pays, y compris la France, bien qu'il y soit devenu rare de nos jours. Tous les travailleurs d'un métier se réunissent pour débattre et décident de former un syndicat. Ce syndicat est le seul de ce métier dans cette ville. Ses fondateurs élisent des représentants et élaborent un cahier de revendications qu'ils s'engagent à défendre. Les délégués rencontrent le syndicat patronal et rapportent sa réponse à l'assemblée générale qui décide, selon la réponse, de faire grève. Tous les membres du métier sont tenus de suivre la décision : ceux qui ne la respectent pas sont considérés comme indignes. Pendant le conflit, les grévistes sollicitent l'appui de leur famille, de leurs voisins, de la population de la ville, au nom de la solidarité des travailleurs. En 1910, ce syndicat local unique s'affilie à une union locale unique et à une confédération nationale unique²⁴. C'est alors la CGT, produit organique et indivis du mouvement social. Un seul syndicat, 100 % de syndiqués, c'est

le type d'organisation qui a existé en France pendant presque tout le vingtième siècle chez les typographes et les dockers, comme exception. On l'appelle parfois d'un mot anglais, *closed shop* (syndicalisation obligatoire avant l'embauche) ou plus précisément *union shop* (syndicalisation de tous après l'embauche). Il fait partie des souvenirs que l'affaire Durand évoque.

- 37 Enfin beaucoup des récits sont centrés sur le Tancarville, l'élévateur sur ponton, la machine, la source du mal. Elle fut commandée en secret et mise en route par la Transat malgré un accord avec les charbonniers. Dans les résumés les plus hâtifs de l'affaire, on dit que le syndicat s'oppose au machinisme, à l'innovation technologique, à la modernisation, pour protéger l'emploi. Or, la réalité est plus complexe et sa présentation conduit à des discussions intéressantes. En fait, le syndicat, reprenant les accords antérieurs à son existence en vertu desquels il acceptait que la machine soit utilisée quand les bras manquaient, demande en contrepartie une augmentation pour ceux qui travaillent directement sur la machine et une compensation pour les autres. En d'autres termes, il souhaite que les bénéfices de l'introduction de la machine reviennent, en partie au moins, aux ouvriers habituels, et pas seulement aux employeurs, et qu'on partage plus équitablement les bienfaits de la modernisation : l'innovation technologique doit être au service de l'humain et non l'inverse. L'humain est compris comme l'ensemble des travailleurs directement concernés, mais aussi, par extension, comme la population affectée indirectement. Au cœur de l'affaire Durand, on trouve la question sociale, mais aussi la défense de l'environnement face à un développement non maîtrisé de la machine, du moins potentiellement. Cette facette intéresse évidemment les partisans de l'écologie sociale.

Réalité et fiction

- 38 Parmi les premiers débats ayant animé les pages de « l'ancêtre » des *Cahiers d'histoire*, on trouvera sans doute des articles sur le « réalisme socialiste », injonction aux artistes et autres créateurs de suivre la ligne du parti sur le sujet qu'ils abordent dans leur œuvre. Cette conception eut des adeptes au Havre. Ainsi, le film néoréaliste de Marcello Pagliero, *Un homme marche dans la ville* (1946), faisant un tableau un peu sombre des dockers de l'époque, fut interdit de projection au Havre jusqu'en 1960 par une coalition qui allait des catholiques bien-pensants aux communistes dogmatiques. Ces derniers le considéraient comme « pessimiste ».
- 39 En revanche, lorsque la pièce d'Armand Salacrou sort en 1960, elle est bien accueillie par tous les milieux syndicaux et de gauche. Elle présente un Jules Durand au combat contre l'injustice²⁵. De toute façon, la pensée communiste a évolué avec la première déstalinisation, qui a contribué à écarter le réalisme socialiste de la doctrine, si bien que le dramaturge n'a plus eu à souffrir d'un tel regard. Mais un autre problème finit par se poser. Dans une interview de 1961, Salacrou explique qu'il a voulu écrire une histoire vraie, au moins partiellement à partir de ses souvenirs d'enfant de 10 ans, son âge au moment de l'affaire. Or, soit délibérément pour améliorer l'enchaînement dramatique des actes, soit inconsciemment parce qu'il a confondu ses propres souvenirs avec ceux d'autres personnes ou avec des déformations de la tradition orale, parfois transcrites dans l'imprimé, ou encore avec des articles de presse inexacts sur certains points, son récit n'est pas entièrement conforme à la réalité. L'exemple le plus frappant est la description de ceux qui condamnèrent Jules Durand à Rouen, comme un jury de bouilleurs de cru devant un buveur d'eau. Cela n'empêche pas, au contraire peut-être, que la pièce ait un très large succès. Salacrou réussit à communiquer son indignation devant l'injustice à une nouvelle génération qui parlera désormais de Durand à partir de ce que sa pièce en a dit. Mais la question est posée, faut-il se satisfaire de la version racontée dans la fiction ?
- 40 Il n'est pas inintéressant de rapporter l'opinion de Pierre Largesse, ancien dirigeant de l'Union locale CGT d'Elbeuf, puis animateur de l'Institut d'histoire sociale CGT de Seine-Maritime, passionné d'histoire et chercheur au point d'être reconnu docteur en histoire par l'université de Rouen. Interrogé sur l'importance de reconstituer les faits avec exactitude, même s'ils divergent de la version la plus connue et la plus populaire, il

répondit que la connaissance de la réalité était essentielle et que les adversaires de la cause de Durand se saisiraient de toute erreur pour tenter de discréditer l'ensemble du travail qui visait à une reconnaissance publique de son statut dans l'histoire de France.

41 Au fil des années, Jules Durand a inspiré d'autres créations dans des domaines différents : celui du roman historique (Émile Danoën, Philippe Huet), du roman illustré (Roger Martin et Mako), du documentaire esthétique (Sylvestre Meinzer), du spectacle de lecture théâtralisée (la compagnie Les Mots à Dire), de la sculpture (Hervé Delamare), de la chanson remise en musique (groupe Adèle Chignon), de l'affiche (Ernest Pignon-Ernest), et quelques autres. L'association s'est même vu proposer d'aider à la production d'une comédie musicale.

42 Ces créations expriment un sentiment sur Jules Durand, celui de l'auteur.e, et aident à faire connaître le nom du syndicaliste. Mais leur intérêt est toujours fondé sur le fait qu'ils partent d'une histoire vraie, et cette histoire vraie doit être rétablie dans sa vérité pour que l'effet artistique fonctionne. C'est pourquoi, sans que cela ait jamais fait l'objet d'un vote, l'association a considéré dans sa pratique que les créateurs devaient avoir toute liberté pour élaborer leur œuvre, mais que sa propre priorité devait être la diffusion la plus large de ce qui s'était réellement passé, par des conférences, des tables rondes, des expositions, des livres, des documentaires, éventuellement mêlés à la présentation d'œuvres de création.

Sur la justice

43 La collision de Jules Durand avec l'institution judiciaire de la République française est un autre aspect important de l'affaire, qui ressort quand sa vie est présentée. L'auditoire en tire un certain nombre de leçons utiles à la démocratie. Il constate d'abord, souvent avec incrédulité et horreur, l'imperfection du système judiciaire. Comment un innocent évidemment, mais aussi un être humain rempli de bons sentiments, qui œuvre pour le bien de ses frères et sœurs, peut-il être pris dans les rets de cette machine infernale ?

44 Il apprend ensuite que sans la vigilance citoyenne, Jules Durand aurait sans doute été guillotiné. Il constate que la mobilisation des consciences part de ses associés les plus proches, les syndicalistes du Havre, et s'étend au comité de défense, qui comprend des humanistes de tous genres, à la fédération des ports et à la confédération syndicale, au Parti socialiste, à ses journaux, au premier rang desquels *l'Humanité*, à ses députés, à d'autres partis, à une bonne partie de la Ligue des droits de l'homme. Il découvre aussi que cette mobilisation rencontre des résistances, au nom de principes comme « il ne faut pas remettre en cause la chose jugée » ou de réalités comme la solidarité de la plus grande partie du patronat français avec la Transat. La mobilisation doit donc tenir, durer. Elle doit aussi s'étendre à d'autres nations. Les institutions françaises ne veulent pas perdre la face auprès de leurs partenaires dans d'autres pays du monde. La protestation internationale est possible, même avant l'ère de la radio, de la télévision et d'internet. Il se crée une opinion publique internationale et il faut l'influencer.

45 Une question surgit assez rapidement dans les rencontres. S'agissait-il d'une simple erreur judiciaire ? Une meilleure procédure aurait-elle pu éviter l'accusation ou arrêter l'engrenage ? Pour y répondre, on ne peut faire l'impasse sur le contexte social et politique de l'événement judiciaire. Et quand ce contexte est présenté, le public ne se satisfait plus de la qualification d'erreur ; il tend à préférer le terme de « machination » pour l'élaboration du mensonge et le recrutement des faux témoins par la Transat, c'est-à-dire un fleuron du patronat français de l'époque. De plus, la justice a accompagné la machination sans le moindre scrupule, jusqu'à l'indignation populaire devant le verdict. Puis elle a traîné des pieds pour reconnaître sa faute et qu'une grave injustice avait été commise par ses propres instances. La question est traitée en détail par Christiane Marzelier dans son texte « De la justice dans l'affaire Durand »²⁶. Erreur judiciaire ? Machination ? Crime social et judiciaire ? Le débat se poursuit, sachant que le contexte politique évolue et que les publics devant lesquels la question est posée sont variés.



46 Enfin, l'affaire Durand attire-t-elle l'attention sur un biais de la justice et plus largement des institutions de la République française ? Elle prendrait alors sa place auprès d'événements tels que la répression par la République des insurgés de juin 1848, de la Commune de Paris dans la Semaine sanglante de 1871, des manifestants de Fourmies de 1891, tels aussi que les massacres coloniaux, le Code de l'indigénat et le report du suffrage des femmes à 1946. Notons qu'un auteur de gauche comme Alain Scoff a cru nécessaire de préciser dans son ouvrage de 1970 :

« Une dernière précision : si Jules Durand a été injustement condamné par la justice, au nom du peuple français, il n'en a pas moins, après une longue bataille judiciaire, été réhabilité par cette même justice et au nom du peuple français. C'est là le fait d'un système démocratique dont il y a lieu d'être fier ».

47 Faut-il donc être fier de ce « système démocratique », de cette « République française » dans son ensemble, ou, au contraire, de certaines mesures qu'elle a adoptées sous la pression de mouvements de masse ? Vaste sujet, débattu chez les républicains sociaux, anarchistes, socialistes, communistes depuis plus d'un siècle. Les termes de « justice de classe » viennent à l'esprit de celui ou celle qui écoute le récit de l'affaire Durand. Le rapprochement est d'autant plus fort que l'actualité française des dernières années est riche d'attaques policières et de condamnations judiciaires injustes de syndicalistes, de manifestants ou de simples passants, nassés au hasard des parcours.

48 Ces questions montrent la richesse des discussions soulevées par l'histoire de l'être humain qui a su unir ses camarades de travail dans l'affirmation de leur humanité et de leurs droits à des salaires dignes. Il n'est pas anodin qu'elle fasse partie de ce que Michelle Perrot a appelé « la jeunesse de la grève », ce moment fulgurant où les dominés ont entrevu la possibilité de leur émancipation.

Annexes

Annexe 1 : Jules Durand : un crime social et judiciaire

49 John Barzman et Jean-Pierre Castelain (dir.), *Jules Durand : un crime social et judiciaire*, Paris, L'Harmattan, 2015, 200 p., 24 €.

50 **Sommaire :**

51 John Barzman et Jean-Pierre Castelain, « Avant-propos. Pour Jules Durand »

52 Jean-Pierre Castelain, « De l'émotion à la compréhension »

53 **Ouvertures**

54 Pascal Reghem, « Ouverture des premières journées d'étude Jules Durand »

55 Jean-François Lhuissier, « Bienvenue à l'université du Havre, Jules Durand »

56 Édouard Philippe, « Une figure havraise »

57 Élisabeth Robert-Barzman, « Un combat pour la dignité »

58 John Barzman, « La mémoire de l'affaire Durand façonne l'histoire de la ville »

59 Johann Fortier, « Jules Durand, symbole et martyr de la classe ouvrière »

60 **Études**

61 Jean-Pierre Castelain, « Comment parler de Jules Durand et des charbonniers ? Considérations sur l'état actuel des recherches »

62 John Barzman, « Le contexte économique, social et politique de l'affaire Durand »

63 Laurence Montel, « Autour de l'affaire : les policiers face aux grèves dans le port du Havre à la fin des années 1900 »

64 Anne Steiner, « L'Affaire Durand à travers la presse anarchiste et insurrectionnaliste »

65 Jacques Defortescu, « 1910-1912, la prise en compte par la CGT de l'affaire Durand et les conséquences de la répression »

66 Henri Leclerc, « Jules Durand, victime d'un crime judiciaire »

67 Gilles Manceron, « Les dreyfusards à l'épreuve de la "raison d'État capitaliste" »



- 68 Marc Hédreich, « Autopsie de l'erreur judiciaire du siècle. L'affaire Durand, ou "l'affaire Dreyfus du pauvre" (1910-1918) »
- 69 Sonia Anton, « L'Affaire Jules Durand en littérature. Panorama »
- 70 Philippe Huet, « Présentation et débat autour des *Quais de la colère* »
- 71 Yoland Simon, « Relire *Boulevard Durand* »
- 72 Annette Haudiquet, « *Fin de journée au Havre*, une œuvre manifeste de Raoul Dufy »
- 73 Alain Gouiffes, « "Folie" de Jules Durand ? »
- 74 Christiane Delpech, « Jules Durand, mon grand-père »
- 75 **Chronologie**

Annexe 2 : Lettres de prison de Jules Durand

- 76 *Jules Durand, Lettres de prison, septembre 1910-février 1911*, édition préparée par Christiane Marzelier et Jean-Pierre Castelain, Paris, L'Harmattan, 2018, 124 p., 16 €.
- 77 **Sommaire**
- 78 Christiane Marzelier et Jean-Pierre Castelain, « Avant-propos »
- 79 **Paroles d'un homme libre**
- 80 Jules Durand, *Lettres de prison*
- 81 Christiane Marzelier, « Notes »
- 82 Christiane Marzelier et Jean-Pierre Castelain, « Une vie »
- 83 **Regards et hommages**
- 84 Michelle Perrot, « Menottes aux mains et tête droite »
- 85 John Barzman, « Pour comprendre le contexte social et syndical »
- 86 Joseph Andras, « C'est un corps... »
- 87 Christian Louvet, « Lettre à Jules Durand »
- 88 Alain Gouiffes, « La folie de Jules Durand »
- 89 Illustrations de Johan Boennec, Hervé Delamare, Nicolas Eprendre, Ernest Pignon-Ernest (portrait de Jules Durand en couverture) et Gaston Prunier

Annexe 3 : L'exposition « Vie et combats de Jules Durand, docker charbonnier, 1880-1926 ».

- 90 Cette exposition propose en 33 panneaux un récit historique particulièrement soigné, documenté et vérifié de la vie, des combats et de la postérité de Jules Durand. Elle est disponible pour être présentée dans des collèges, lycées, universités, salles d'exposition de villes, entreprises et comités d'entreprise, bibliothèques, musées et autres lieux appropriés. Les AJD mettent à disposition des présentateurs de l'exposition, allant du guide des panneaux au conférencier ou au participant à une table ronde.
- 91 Pour tout renseignement, contacter : <lesamisdejulesdurand@gmail.com>.

Notes

1 Je remercie les personnes qui m'ont aidé par des suggestions, notamment Véronique Fau-Vincenti, Sylvie Barot et Christiane Marzelier.

2 *Jules Durand, Lettres de prison, septembre 1910-février 1911*, édition préparée par Christiane Marzelier et Jean-Pierre Castelain, Paris, L'Harmattan, 2018. Voir le sommaire en annexe 2.

3 Voir notamment John Barzman, *Dockers, métaux, ménagères : mouvements sociaux et cultures militantes au Havre, 1912-1923*, préface de Jean-Jacques Becker, Rouen, PURH, 1997. Voir aussi « Entre l'émeute, la manifestation et la concertation : la crise de la vie chère de l'été 1919 au Havre », *Le Mouvement social*, janvier 1995, et « Identité de classe et 1^{er} mai. Le Havre, 1919 : où l'on voit que l'identité de classe n'est pas uniquement liée aux usines », *Revue d'ici*, ADRESH, 2/1995 ; « De la brouette au portique : les dockers du Havre, XIX^e-XX^e siècle », HDR université Paris I, 2000. Une bibliographie plus complète est disponible dans Éric Saunier et John Barzman, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017, et sur le site <www.julesdurand.fr/livres-articles-de-revue-et-autres-ecrits/>

4 Un texte précurseur de la recherche sur Durand se trouve dans Jean-Pierre Castelain, *Manières de vivre, manières de boire. Alcool et sociabilité sur le port*, préface de Carmen Bernard, Paris, Imago, 1989.

5 On trouvera de nombreuses références à l'importance du commerce du charbon à cette époque dans John Barzman, « Le contexte économique, social et politique de l'affaire Durand », dans John Barzman et Jean-Pierre Castelain (dir.), *Jules Durand : un crime social et judiciaire*, Paris, L'Harmattan, 2015 (annexe 1).

6 Voir la reconstitution détaillée dans Christiane Marzelier, « De la justice dans l'affaire Durand », texte à l'occasion du centenaire de la réhabilitation juridique de Jules Durand le 15 juin 2018, publié sur <<https://www.julesdurand.fr/accueil-jules-durand-rehabilitation-publique-2018/de-la-justice-dans-l-affaire-durand/>>.

7 Il s'agit du futur président de la République française.

8 Voir *l'Humanité* du 9 août 1912.

9 Le Syndicat général des ouvriers dockers du port du Havre a non seulement été la colonne vertébrale de la mémoire de Jules Durand depuis sa mort jusqu'à 2011, comme on peut le constater à la lecture de cette deuxième partie, mais il a vigoureusement soutenu, humainement et par ses ressources, le renouveau de l'intérêt pour Durand après cette date, par tous les biais possibles (municipalité, fédération, associations, productions culturelles). C'est ainsi que son secrétaire général a prononcé une des allocutions d'ouverture des premières Journées Jules Durand, « Jules Durand, symbole et martyr de la classe ouvrière » (annexe 1).

10 Il y a par exemple quelques pages sur Durand dans André Corvisier, *et alii.*, *Histoire du Havre et de l'estuaire de la Seine*, 1983, et Jean Legoy, *Le Peuple du Havre et son histoire ; du négoce à l'industrie, 1800-1914, La vie politique et sociale*, Saint-Étienne-du-Rouvray, EDIP, 1984.

11 On trouvera une bibliographie assez complète des ouvrages et travaux sur Jules Durand sur <<https://www.julesdurand.fr/livres-articles-de-revue-et-autres-ecrits/>>.

12 « Des révolutions de 1830, 1848 et 1871 aux tentatives de révolutions du XX^e siècle, l'idée qu'un révolutionnaire doit par avance accepter de tout sacrifier à son engagement militant, y compris sa vie s'il le faut, s'est très largement diffusée et surtout a été l'objet de véritables mythes, dont le corps de Che Guevara assassiné en Bolivie peut apparaître comme une véritable icône planétaire, y compris via ses détournements purement commerciaux », appel à communication pour le colloque organisé par Michel Biard, Jean-Numa Ducange, *et alii* « Mourir en révolutionnaire (XVIII^e-XX^e siècle) », Rouen, 26-27 novembre 2019, <<http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?event=appel-a-communication-mourir-en-revolutionnaire-xviii-e-xxe-siecle>>.

13 Figure attachante, Paul Meunier, député de l'Aube, meurt peu après sa sortie de prison, en 1922.

14 Jean-Pierre Avenel avait soulevé le sujet dans « Vie et folie de Jules Durand », mémoire de psychiatrie, mars 1981. Plus récemment le sujet a été soulevé par le psychiatre Alain Gouiffes et l'ethnologue Jean-Pierre Castelain dans *Jules Durand : un crime social et judiciaire* (annexe 1). Les enjeux généraux sont rappelés par l'intervention de Véronique Fau-Vincenti au musée de l'Histoire vivante à Montreuil, le 18 mai 2019, et dans sa thèse : « Aliénés criminels, vicieux, difficiles, habitués des asiles. Du quartier de sûreté de l'asile de Villejuif à la première unité pour malades difficiles française, 1910-1960 », EHESS, Paris, 2016.

15 Madeleine Rebérioux, « Jaurès et l'affaire Durand », *Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, 2^e année, n° 3, 1961.

16 Intervention de Michelle Perrot à la table ronde sur Jules Durand au musée de l'Histoire vivante à Montreuil, le 18 mai 2019. Pour le Maitron, voir <<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article140550>>.

17 <<https://www.julesdurand.fr/les-amis-de-jules-durand/les-statuts/>>.

18 Une description plus complète et détaillée de ses manifestations se trouve sur le site <www.julesdurand.fr>.

19 Le programme de ces journées est disponible à l'adresse : <<https://www.julesdurand.fr/journees-jules-durand/>>.

20 Voir le sommaire en annexe 1.

21 Voir l'annexe 3.

22 Roger Colombier, *Jules Durand : une affaire Dreyfus au Havre (1910-1918)*, 2016 ; Roger Martin et Mako, *Les docks assassinés*, 2016 ; Patrice Rannou, *L'Affaire Durand*, 2013, et *Dossier Jules Durand*, 2018, compléments à *L'affaire Durand, la machination contre Jules Durand*, 2010.

23 Animées par Denis Salas, avec la collaboration de Marc Hédrich.

24 Cette interprétation de la situation est parfois contestée au nom de l'existence de syndicats « jaunes » et d'associations professionnelles ouvrières isolées dans certaines professions salariées.



25 Sur Salacrou et sa pièce, voir le chapitre de Yoland Simon, « Relire “Boulevard Durand” », dans *Jules Durand : un crime social et judiciaire...*, p. 159-172 (Annexe 1).

26 Christiane Marzelier, « De la justice dans l'affaire Durand », texte à l'occasion du centenaire de la réhabilitation juridique de Jules Durand le 15 juin 2018, publié sur <<https://www.julesdurand.fr/accueil-jules-durand-rehabilitation-publique-2018/de-la-justice-dans-l-affaire-durand/>>.

References

Bibliographical reference

John Barzman, « Jules Durand, une voix qui refuse de se taire », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 142 | 2019, 145-166.

Electronic reference

John Barzman, « Jules Durand, une voix qui refuse de se taire », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [Online], 142 | 2019, Online since 01 July 2019, connection on 04 August 2019. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/11105>

About the author

John Barzman

Copyright



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

